

RAPPORT DE SYNTHESE

RLPi de la CCSPN

Envoyé en préfecture le 25/02/2022

Reçu en préfecture le 25/02/2022

Affiché le 25 février 2022



ID : 024-200027217-20220217-202202-DE

AVIS RECUS au 8 février 2022

Structure/institution	Date	Avis
Commune de Tamniès	Délibération en date du 15 décembre 2021	Favorable
Commune de Marcillac Saint Quentin	Délibération en date du 21 décembre 2021	Favorable
Commune de Marquay	Délibération en date du 20 décembre 2021	Favorable
Commune de Sarlat la Canéda	Délibération en date du 13 janvier 2022	Favorable assorti de recommandations et sous réserves de modifications
Commune de Beynac et Cazenac	Délibération en date du 9 décembre 2021	Favorable
Commune de Saint Vincent de Cosse	Délibération en date du 12 décembre 2021	Défavorable
Commune de Saint Vincent le Paluel	Délibération en date du 16 décembre 2021	Favorable
Commune de Saint André Allas	Délibération en date du 15 décembre 2021	Favorable
Commune de Vezac	Délibération en date du 6 décembre 2021	Favorable
Commune de Vitrac	Délibération en date du 20 décembre 2021	Favorable assorti de recommandations et sous réserves de modifications
Commune de Proissans	Délibération en date du 20 Janvier 2022	Favorable assorti de recommandations
Commune de la Roque Gageac	Délibération en date du 21 décembre 2021	Favorable
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Courrier à destination de la DDT en date du 12 janvier 2022	Avis défavorable en l'état
Chambre d'Agriculture de la Dordogne	Courrier en date du 27 janvier 2022	Favorable, pas d'observations
Ministère des Armées	Mail en date du 9 décembre 2021	Favorable sans observations
Direction Départementale des Territoires (DDT 24)	Avis en date du 13 Janvier 2022	Avis défavorable à ce stade au regard de la non-conformité avec la réglementation et donc le code de l'environnement : « La prise en considération des remarques formulées doit permettre de limiter ce risque et sécuriser l'aboutissement de la procédure jusqu'à son approbation courant de l'année 2022 ».
CDNPS	Commission réunie le 2 février 2022	Défavorable
Association Paysages de France	Courrier en date du 29 janvier 2022	Défavorable

AVIS EN ATTENTE au 08 février 2022

Structure/institution	Date	Avis
Commune de Sainte Nathalène	Délibération	En attente réputée favorable